



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :    /    /

Dossier complet le :    /    /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Projet "Parc d'activités SIDEL à Reichstett"

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

KS PROMOTION

N° SIRET

4  8  3  9  0  9  7  3  5  0  0  0  2  7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

BRENCKLE

Prénom(s)

Raphaël

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 39 b)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m2.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise SIDEL souhaite démolir un bâtiment et aménager l'existant au droit du site sur les lots 1 et 2. Celle-ci s'étendra sur les lots 1 à 5.

Définition de 7 lots constructifs en vue de la construction de bâtiments d'activités et de places de stationnement VL associées.

Création de voiries (VL et PL) desservant les lots constructifs, d'un parking VL indépendant de 177 places, d'un bassin d'infiltration de 950 m2 et d'espaces verts comportant plus d'une centaine d'arbres nouveaux.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à construire un ensemble de bâtiments à usage d'activités tertiaires afin de redynamiser la zone d'activités de Reichstett.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en deux tranches successives.

Il entraînera la démolition d'un bâtiment et d'aménagements existants et la construction de nouveaux réseaux, voiries, espaces verts et bâtiments à usage d'activités.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Cinq bâtiments d'activités seront alors créés, avec pour chacun des places de stationnement VL associées.

Une voirie principale (VL et PL) reliée à la rue du Commerce desservira chaque bâtiment, avec 2 aires de retournement prévues en extrémités d'arborescence du réseau de voiries.

Un parking VL indépendant de 177 places servira à l'ensemble du parc.

Un bassin d'infiltration de 950 m<sup>2</sup> servira à la gestion des eaux pluviales de tout le site, qui seront dirigées vers celui-ci.

Enfin, des espaces verts comportant plus d'une centaine d'arbres nouveaux permettront de créer un cadre de vie agréable pour les usagers du site.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de démolir, à permis d'aménager et à permis de construire.

Il est également soumis à Dossier Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA, relative à l'infiltration des eaux pluviales).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Nombre de places de stationnement - parking indépendant seulement Nombre de places de stationnement - Lots 4 et 5 seulement	environ 63 117 m2 environ 177 places environ 120 places

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5-7 Voie : rue du Commerce

Lieu-dit :

Localité : REICHSTETT

Code postal : 6 7 1 1 6 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 7 ° 4 6 , 0 4 " E Lat. : 4 8 ° 3 8 , 4 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg - zonage UXb2

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Est du site se situe dans la ZNIEFF de type II dénommée "Ried Nord" et référencée 420030289.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Eurométropole de Strasbourg a approuvé lors du conseil métropolitain du 4 février 2022 les axes stratégiques de son second Plan de prévention du bruit dans l'environnement. Ce dernier s'appuie sur les résultats des cartes de bruit réalisées en 2017 ainsi que sur le bilan du premier PPBE de 2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite à une étude de zone humide (AC2) aucune zone humide n'a été relevée sur site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRi de l'Eurométropole de Strasbourg - PPRT Wagram Terminal - PPRT Butagaz SAS
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRI EMS : approuvé le 20/04/2018 - PPRT Wagram Terminal : approuvé le 31/12/2014 - PPRT Butagaz SAS : approuvé le 21/07/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé dans les bases de données BASIAS, BASOL, et n'est pas situé au sein d'un SIS. De plus, une étude de pollution a été réalisée par le bureau d'études ARCHIMED Environnement en mars 2023 (cf annexe AC1). D'après celle-ci, les teneurs mesurées dans les sols ne montrent aucune anomalie particulière : elles correspondent aux ordres de grandeur des concentrations moyennes du fond géochimique de l'EMS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun sous-sol n'étant prévu et les lots constructifs étant projetés à la cote du terrain actuelle, aucun déblaiement significatif n'est prévu. Les matériaux de démolition seront envoyés vers des centres/plateformes de recyclage dès lors qu'ils peuvent être recyclés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera raccordé aux réseaux déjà existant en limite de site, sans que cela n'implique de contraintes particulières.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude faune, flore et habitats a été réalisé sur le site de SIDEL (cf AC3). Le projet entrainera la destruction d'une espèce végétale protégée, la nielle des blés ( <i>Agrostemma githago</i> ). Un dossier de dérogation d'espèce protégée a été réalisé (cf AC5) et des mesures compensatoires seront prises en compte et intégrées dans le règlement lors de la vente des lots. Le projet n'impactera aucune autre espèce ou habitat lors des travaux et phase d'exploitation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité du site correspond actuellement à des espaces de type prairie.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le zonage du PPRT Wagram Terminal ni par le PPRT Butagaz SAS.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une grande majorité du site se trouve en Zone de remontée de nappe débordante (RNd) sur la cartographie du PPRI de l'EMS, dans deux zones piézométriques différentes : 134,5 et 135 m NGF (cf AC4).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futurs travailleurs et visiteurs du parc engendreront de nouveaux déplacements.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les cartes de bruit routier de type C de l'EMS indiquant les zones à dépassement de seuils indiquent que le site est en limite de dépassement au Nord, mais non concerné de justesse (cf AC4).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du projet seront gérées par infiltration en respectant la doctrine de gestion des EP de la région Grand Est (février 2020). Les sols n'étant pas pollués, la nappe ne risque rien.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront quant à elles rejetées dans les réseaux publics existants par raccordement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet produira des déchets uniquement en phase de chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tous les cas, la valorisation sera privilégiée. L'aménageur veillera à ce que les sociétés assurant le transport et le traitement des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide et des autorisations nécessaires.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Lors des différentes études et investigations menées sur ce site les points suivants ont été relevés :

- aucun enjeu en terme de gestion des sites et sols pollués ;
- aucune zone humide n'est présente sur site ;
- la nielle des blés est une espèce protégée observée sur site. Le projet prévoit son déplacement et sa compensation selon la réglementation en vigueur (réalisation de mesures ERC, rédaction DEP, suivi pendant et après les travaux). Aucune autre espèce protégée et/ou menacée ne sera directement impactée par le projet.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet va entraîner la consommation d'espaces de type prairie, mais qui sont régulièrement fauchés et qui ne représentent pas d'enjeux notables.

Suite à l'étude faune, flore et habitats a été réalisé sur le site de SIDEL (cf AC3) : le projet entraînera la destruction d'une espèce végétale protégée, la nielle des blés (*Agrostemma githago*). Un dossier de dérogation d'espèce protégée a été réalisé (cf AC5) et des mesures compensatoires seront prises en compte et intégrées dans le règlement lors de la vente des lots. Le projet n'impactera aucune autre espèce ou habitat lors des travaux et phase d'exploitation.

Les mesures de compensation projetées sont les suivantes :

- favoriser son ensoleillement, en plaçant les bâtiments au maximum le long de la voie d'accès Sud ;
- récolter les graines au mois d'août (2024), les stockées à -4°C et les semées en avril/mai (2025) sur le nouvel emplacement ;
- effectuer un déplacement des plants par transfert de sol (minimum 15cm de profondeur) en automne (2024);
- doubler la superficie de développement de la nielle des blés : de 983m<sup>2</sup> à 1 966m<sup>2</sup> ;
- mettre en place une gestion par fauche tardive et un suivi entre avril et juin sur 5 ans.

Concernant la situation du site en Zone de remontée de nappe débordante (RNd), le projet respectera scrupuleusement le règlement du PPRI de l'EMS.

Concernant la thématique Trafic, le projet engendrera des flux nouveaux mais la zone d'activités est largement dimensionnée pour accueillir ce projet et absorber ces nouveaux flux.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme détaillé ci-dessus, les quelques enjeux relevés par cet examen au cas par cas ont été pris en compte dans l'élaboration du projet.

Ainsi, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	AC1 - Rapport de pollution des sols ARCHIMED Environnement de mars 2023 - partie 5	<input checked="" type="checkbox"/>
2	AC2 - Etude de zone humide ARCHIMED Environnement de mars 2023 - partie 5	<input checked="" type="checkbox"/>
3	AC3 - Rapport d'étude Faune-Flore-Habitats ARCHIMED Environnement d'octobre 2023 - partie 6.1	<input checked="" type="checkbox"/>
4	AC4 - Cartographie du PPRI et de bruit routier de l'EMS - partie 6.1	<input checked="" type="checkbox"/>
5	AC5 - Dossier de dérogation « espèce protégée » de novembre 2023 - partie 6.1	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BRENCKLE

Prénom Raphaël

Qualité du signataire Directeur technique - responsable du projet

À BISCHHEIM

Fait le 29 / 11 / 2023



Signature du (des) demandeur(s)